



Assemblée nationale  
du Burkina Faso

Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique centrale et de  
l'Ouest

## Légiférer contre les violences faites aux femmes et aux filles

Ouagadougou, 30-31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2011

organisé par

*l'Union interparlementaire (UIP) et l'Assemblée nationale du Burkina Faso*



Union interparlementaire

### **DOCUMENT D'INFORMATION**

#### **1. Contexte et objectifs du séminaire**

La violence faite aux femmes et aux filles est une violation des droits de l'homme et une forme extrême de discrimination sexiste. Elle sévit tant dans la sphère publique que dans la sphère privée, et menace les droits, la liberté, la santé, la qualité de vie, voire la vie même des femmes, quels que soient leur nationalité, leur âge et leur condition sociale. Cette violence a un énorme coût humain, social et économique et réduit sensiblement la contribution des femmes au développement, à la paix et à la sécurité.

Plusieurs pays d'Afrique centrale et de l'Ouest ont manifesté leur volonté d'éradiquer ce fléau. Le renforcement de leur cadre législatif national, une responsabilité qui incombe en premier lieu aux parlementaires, est donc une priorité pour apporter une réponse efficace. Aucune action coordonnée contre la violence dont les femmes et les filles sont victimes n'est en effet possible sans un cadre législatif exhaustif englobant la prévention, la protection et l'accompagnement des victimes, la répression des agresseurs et la lutte contre l'impunité.

Ce séminaire vise à donner aux parlementaires de la région, hommes et femmes, des éléments pour apporter une réponse globale et multisectorielle à la violence faite aux femmes et à les informer sur les principaux instruments internationaux et régionaux applicables. Il mettra en lumière les causes profondes et les conséquences des différentes formes de violences sexistes, ainsi que les obstacles rencontrés pour y mettre fin.

Le séminaire offrira un cadre d'échanges aux parlementaires. Il leur permettra de faire le point de la situation dans la région, d'échanger des points de vue et de comparer les expériences des différents pays de la région en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Les travaux et débats permettront d'identifier les mesures parlementaires adéquates pour assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles et leur droit à une vie exempte de violence.

#### **2. Lieu et date**

Le séminaire se tiendra les 30-31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2011, au Centre de Conférences Ouaga 2000, à Ouagadougou (Burkina Faso).

#### **3. Participation**

Le séminaire est ouvert aux délégations parlementaires des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale suivants :

Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo

Les parlements sont invités à envoyer des délégations ne comptant pas plus de quatre membres et prenant en compte le genre.

#### **4. Programme provisoire**

Le programme provisoire du séminaire est annexé.

#### **5. Langues**

Les débats se tiendront en anglais et français. Une interprétation simultanée sera assurée dans ces deux langues pendant toute la durée de la réunion.

#### **6. Organisation des débats**

Des parlementaires et/ou des experts et des représentants d'organisations internationales présenteront les thèmes à l'ordre du jour. L'accent sera mis sur le débat et on s'efforcera d'allouer suffisamment de temps à un échange de vues ouvert.

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants auront les mêmes droits de parole. Pour que les débats soient fructueux et animés, les dispositions suivantes seront prises :

- a) Il n'y aura pas de liste d'orateurs. Une fois qu'un point à l'ordre du jour aura été présenté par les intervenants, la parole sera donnée aux participants pour des questions et observations.
- b) L'expérience a montré que les déclarations rédigées à l'avance ne sont pas adaptées à ce type de réunion. Sous réserve des dispositions que la présidence pourra prendre en fonction des circonstances, des déclarations orales pourront être autorisées, mais elles ne devront pas dépasser trois minutes. Les participants pourront, toutefois, prendre la parole plusieurs fois sur chaque thème et réagir aux déclarations des autres participants.
- c) Le Secrétariat de l'UIP communiquera le rapport du séminaire aux parlements participants, aux organes directeurs de l'UIP et aux organisations intéressées.

#### **7. Documents**

Les manuscrits des exposés présentés par les experts seront remis au fur et à mesure aux participants. Dans la mesure du possible et pour informer les participants, l'UIP mettra à disposition des documents de référence se rapportant aux questions abordées pendant le séminaire. Les participants désireux de distribuer de la documentation portant sur le sujet du séminaire devront placer ces documents, en quantité suffisante, sur une table prévue à cet effet.

#### **8. Inscriptions**

Les parlements invités sont priés de bien vouloir communiquer la composition de leur délégation dès que possible et au plus tard le 4 mars 2011, au moyen du formulaire d'inscription ci-joint, aux adresses suivantes :

##### **Assemblée nationale du Burkina Faso**

Adresse : 01 BP 6482  
Ouagadougou 01  
Courriel : [an@assemblee.gov.bf](mailto:an@assemblee.gov.bf)  
Tél. : +226 50314449; +226 50314684/85  
Fax : + 226 50 31 45 90; +226 50 31 80 14

##### **Copie à :**

**M. Dieudonné KERE**  
Directeur de la coopération internationale  
Secrétaire administratif du Groupe national  
Courriel : [djekere@msn.com](mailto:djekere@msn.com)

##### **Copie conforme à : Union interparlementaire**

Adresse : 5, chemin du Pommier  
case postale 330  
1218 Grand-Saconnex  
Genève, Suisse  
Courriel : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
Tél. : +41 22 919 41 50  
Fax: +41 22 919 41 60

Tél. : +226 50 30 68 70  
GSM : +226 76 40 86 55

## **Hébergement**

Les participants sont priés de bien vouloir remplir le formulaire de réservation de chambre d'hôtel et de le retourner dès que possible et au plus tard le 4 mars 2011.

Les réservations reçues après cette date ne seront garanties qu'en fonction de la disponibilité. Les demandes de réservation seront traitées dans l'ordre de leur arrivée. Les participants devront régler leur note d'hôtel directement auprès de l'hôtel concerné.

## **9. Voyage**

Les parlements participant au séminaire sont priés de prendre leurs propres dispositions de voyage. Les frais de voyage et de participation de leurs délégués sont à leur charge.

## **10. Arrivée et départ**

Afin de faciliter l'accueil à l'Aéroport international de Ouagadougou, tous les participants sont priés de fournir les détails de leur arrivée et départ (dates, heures, numéros de vols) sur le formulaire de réservation de chambre d'hôtel.

L'accueil des délégués à l'Aéroport international de Ouagadougou, leur transfert de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel à l'aéroport seront assurés par les services compétents de l'Assemblée nationale du Burkina Faso. Ils se chargeront de même du transport des délégués entre les hôtels et les lieux des manifestations officielles du séminaire.

## **11. Visas**

L'Assemblée nationale du Burkina Faso prendra des dispositions auprès des autorités nationales compétentes afin de faciliter la délivrance d'un visa à toute personne invitée au séminaire. Pour les personnes résidant dans les pays où il n'existe pas de mission diplomatique burkinabè, l'Assemblée nationale burkinabè fera, dans la mesure du possible, en sorte qu'un visa leur soit délivré à titre exceptionnel, à leur arrivée à Ouagadougou. Pour ce faire, les personnes concernées sont priées de se signaler le plus tôt possible. Elles sont invitées à transmettre une photocopie de leur passeport en signalant les coordonnées de leur arrivée.